

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation (urgente)
Titre :	Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce
Initiant:	Johann Dupuis, Ensemble à Gauche

Résumé et motifs de l'urgence :

La Municipalité a déclaré dans la presse renoncer à l'interdiction des transports individuels motorisés sur le Grand-Pont prévue initialement dès la fin des travaux de réfection. Cette annonce semble en contradiction avec plusieurs décisions du Conseil communal. La fin des travaux étant prévu pour le 3 décembre une résolution du Conseil communal pourrait encore influencer cette procédure, raison pour laquelle l'urgence est demandée.

Développement :

Par voie de presse, le Conseil communal a été informé, début novembre, que la Municipalité renonce à fermer le Grand-Pont au trafic automobile dès la fin des travaux au 3 décembre prochain. Or, cette décision semble contrevenir à plusieurs égards à des décisions du Conseil communal de la ville de Lausanne.

En effet, dans le cadre de la procédure de construction du tram T1 financé par la Confédération et le Canton au travers de la politique d'agglomération, notre Conseil communal a adopté, en mai 2016, le préavis municipal sur les axes forts de transports publics urbains (2016/18) qui décrète que les rues suivantes doivent être fermées au trafic individuel motorisé :

- La rue de Genève, depuis l'accès aux parkings souterrains de Chauderon et du Centre jusqu'à la place de l'Europe;
- La rue des Terreaux, entre la place Chauderon et la place Saint-François ;
- Le sens montant de l'avenue Benjamin-Constant;
- La rue Pépinet

Devant la résistance populaire et politique à la destruction partielle de la forêt du Flon, le Canton et la Municipalité ont annoncé publiquement, le 26 février 2020, le retrait du projet de rampe Vigie-Gonin, également mesure d'accompagnement du tram. Ce retrait nécessitant un complément à la procédure d'approbation des plans du tram concernant le secteur Vigie-Europe, la Municipalité a entamé des négociations avec les acteurs menaçant encore de s'opposer à la construction du tram.

Depuis l'annonce de telles négociations à huis clos, le Conseil communal a fermement et à diverses reprises exprimé sa volonté que la Municipalité ne revienne en aucun cas en arrière quant aux fermetures de trafic déjà entérinées par des décisions publiques. On peut citer à cet égard :

- Résolution du 5 mai 2020 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation urgente de M. X .Company et consorts : « Le tram sans barreau routier : quand, comment et à quelles conditions ? » : <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre dans les mesures d'accompagnement du tram T1 pour gérer le trafic individuel motorisé au centre-ville de manière conforme au plan climat de la ville de Lausanne en supprimant en particulier le trafic de transit »</i>
- Résolution du 5 mai 2020 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts « Abandon du projet de rampe Vigie-Gonin : épargner la forêt du Flon, mais renoncer à la limiter le bruit, la congestion, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ? » : <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette les nouvelles mesures d'accompagnement au tram T1 le plus rapidement possible</i>
- Rapport-préavis 2020/54 : Plan Climat
- Postulat de Jean- Daniel Henchoz du 27 avril 2021 : « Pour l'aménagement d'une place majeure et centrale à Chauderon »
- Postulat de Samuel De Vargas du 28 mars 2022 : « Un centre-ville qui s'adapte aux mobilités d'aujourd'hui et du futur »
- Interpellation de Sara Gnoni du 3 avril 2022 : « Grands travaux lausannois : comment tirer les leçons en termes de mobilité? »,
- Postulat de Franziska Meinherz du 2 mai 2022 : « un concept cohérent pour la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air : créons un lieu de passage et de séjour attractif, écologique et accueillant

Dès lors, il peut sembler étonnant que la Municipalité semble vouloir renoncer à l'interdiction du trafic automobile sur le Grand-Pont dès la fin des travaux. En effet, il paraît essentiel que la Municipalité entame au plus vite toutes les étapes de requalification et de travaux sur la rue des Terreaux entre la place Chauderon et la place St-François afin de transformer ces espaces et de les rendre à la population lausannoise conformément à la volonté du Conseil communal et à la planification du tram.

Nous aimerions donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité semble-t-elle vouloir renoncer à l'interdiction du trafic automobile sur le Grand-Pont ?
2. La conclusion d'un accord avec les opposants lors de l'annonce de la sauvegarde de la forêt du Flon et du renoncement à la rampe Vigie-Gonin n'impliquait-elle pas le retrait de toute opposition future au projet de tram et à ses mesures d'accompagnement ?
3. Cette décision de la Municipalité n'entraînerait-elle pas des retards sur la transformation de l'axe Chauderon-St-François en axe fort de transport public urbain tel que prévu dans le cadre du projet de Tram ?
4. Le retour des voitures sur le Grand-Pont à l'issue des travaux ne menace-t-il pas la requalification rapide des espaces sur cet axe au bénéfice de la population lausannoise telle que demandée par le Conseil communal ?

5. Dans quelle mesure, l'autorisation de circuler pour les TIM sur le Grand-Pont menace-t-elle les objectifs du plan climat en matière de réduction du trafic et d'émissions de CO₂ ?
6. La Municipalité peut-elle dévoiler le calendrier des négociations avec les opposants et le contenu de ces négociations ? Que demande les opposants ?
7. La Municipalité pourrait-elle revenir sur d'autres interdictions du trafic individuel motorisé ou d'autres mesures d'accompagnement du tram ? Les nouvelles mesures d'accompagnement seront-elles soumises au Conseil communal conformément à la résolution du Conseil du 5 mai 2020 ?
8. La Municipalité peut-elle informer le Conseil si la planification temporelle du tram pourra être maintenue malgré les menaces que font peser les opposants sur le projet ?

Lausanne, le 18 novembre 2022



Johann Dupuis

Samuel De Vargas



Valéry Beaud

Franziska Meinherz

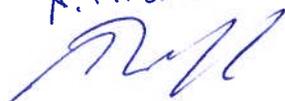
Pierre Conscience

Olivia Fahmy

Romane Benvenuti



A. TINSOTTE



- I. Bonitto